



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 17 JUIN 2021 (pour affichage)**

Etaient présents : Didier Blanchard, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER, Eric RAMBAUD

Absent : Alexandre CORNU

Secrétaire de séance : Florence BLANCHARD

- Rappel élections les 20 et 27 juin - distribution des autotestes – bureau de vote délocalisé à la salle du Cartay

1) Vote des subventions

Toutes les demandes de subventions à caractère social seront traitées par le CCAS (ex Déprim'Espoir, Sourire et Partage, ...)

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Comité départemental de la prévention routière : 40 €
- Le BUHL (basket union haut lyonnais) : 6 x 40 € = 240 €
- APEL des Colombes : 620.30 €
- CCAS : 3 000 €

2) Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la création de deux terrains à bâtir à la Péricole

Le conseil municipal autorise le maire à déposer une déclaration préalable pour le lotissement la Péricole 2 et à signer tous les documents s'y rapportant.

3) Détermination du tarif d'occupation du domaine public

Jusqu'à présent, la commune ne faisait pas payer de droit de place lorsqu'elle délivrait des autorisations d'occupation du domaine public.. Le versement des droits de place en contrepartie de l'occupation d'un emplacement sur un marché relève de l'obligation imposée par le législateur.

Monsieur le Maire propose de fixer le droit de place à 4 € par mois à compter du 1^{er} juin 2021.

4) Annulation de loyers pour le commerce bar restaurant (crise sanitaire)

Le conseil municipal décide l'annulation des loyers du commerce bar restaurant de novembre 2020 à avril 2021, pour un montant total de 3 464.64 €

5) Vote d'une décision modificative du budget commerce bar restaurant

Le conseil municipal vote la décision modificative suivante pour pouvoir annuler les loyers du commerce bar restaurant de novembre 2020 à avril 2021. Une partie avait été provisionnée au budget, mais pas suffisamment.

Fonctionnement dépenses :

Chapitre	Article		Montant
011	61558	Entretien autres biens mobiliers	- 380 €
011	6188	Autres frais divers	- 200 €
67	6718	Autres charges exceptionnelles	+ 580 €

6) Reversement des frais de scolarité pour les classes maternelles et élémentaires de Chazelles-sur-Lyon

La commune de Chazelles-sur-Lyon demande une participation de 78 € par élève pour l'école maternelle et 85 € par élève pour l'école élémentaire (école publique les Petits Chapeliers).

Le conseil municipal accepte de rembourser à la commune de Chazelles-sur-Lyon les frais de scolarité des élèves grézollais à hauteur de 652€.

7) Options à choisir pour la mise en place des conventions de mise à disposition de service pour l'assainissement collectif avec les communes

Un nouveau contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif sera mis en place à partir du 1^{er} juillet 2022.

La commune peut faire le choix de tout confier au futur délégataire ou bien conserver certaines prestations en choisissant une option (par exemple reprendre l'entretien des espaces verts).

Le conseil municipal décide de tout confier au futur délégataire (comme c'était le cas jusqu'à présent).

8) Avis du conseil municipal sur la mise en place de la taxe d'ordures ménagères ou le maintien de la redevance ordures ménagères

Christelle BUFFAT a fait une présentation d'un comparatif des coûts de la redevance sur les années à venir et de la taxe ordures ménagères si elle était mise en place.

Des simulations ont été faites par la CCMDL avec 8 profils types (propriétaires de Grézieu).

Avec la redevance, les usagers paient une facture en fonction du nombre de personnes vivant au foyer (gestion difficile avec les mouvements de populations, certains administrés ne sont pas répertoriés,)

Avec la taxe, un pourcentage de la taxe foncière est dédié aux ordures ménagères. Il est calculé en fonction de la valeur locative de la maison. (gestion et recouvrement simplifiés – taxe spéciale à appliquer pour les professionnels)

Ce sont les propriétaires qui payent la taxe et qui la répercutent aux locataires.

Le conseil municipal est invité à donner son avis :

4 conseillers sont pour la redevance et 10 conseillers sont pour la taxe.

Nouvelle déchèterie de Chazelles-sur-Lyon : ouverture le 1/07/2021.

Ouverture grâce à la lecture des plaques d'immatriculation.

Inscription sur internet en amont.

9) Compte rendu des commissions et questions diverses

- Nomination d'un élu référent à la sécurité routière : pour renforcer l'action de la sécurité routière au plus près du citoyen, l'Etat souhaite concrétiser un partenariat avec les collectivités locales. L'Etat propose la nomination d'un élu correspondant sécurité routière. Pascal VENET est nommé référent à la sécurité routière
- Bibliothèque (Véronique BLANCHARD) : le projet de mutualisation avec d'autres communes se poursuit. Le temps de travail de l'agent du patrimoine sera augmenté (4 heures hebdomadaires)
- Station d'épuration : problème d'étanchéité résolu. La CCMDL a pris en charge les travaux (environ 4000 €)
Reprise déversoir d'orage au Garat : La CCMDL demande à la commune de prendre en charge 50% de la facture (coût total 13 560 € HT) car les travaux concernent les eaux pluviales et l'assainissement. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Permis d'aménager le clos du Château : il est accordé.
- Recrutement d'un agent contractuel : Frédéric CHABERT a été recruté pour venir en appui des employés communaux jusqu'au 19/09 (recrutement par le biais du GELF).

- Voirie (Yannis HODOUL) : Les travaux de voirie de la rue des colombes seront financés par l'enveloppe voirie de la CCMDL. C'est l'entreprise retenue dans le cadre du marché qui fera l'étude et les travaux. Travaux prévus fin d'année 2021 ou début printemps 2022 (pas forcément pendant les vacances scolaires).
Les travaux de réfection du mur de la cantine et du muret de l'église sont prévus pour la Toussaint.
- Fleurissement : passage du jury le 29/07. Les inscriptions sont lancées (on garde les anciennes inscriptions).
- Commission urbanisme CCMDL (Didier Blanchard) : la CCMDL recherche un instructeur en urbanisme.
- Programme local de l'habitat : travail sur les aides aux foyers modestes et très modestes. L'ANAH est partenaire. La CCMDL va également apporter une aide financière (jusqu'à 70% de subvention) - programme de 3 ans la CCMDL devrait financer 300 000 € sur les 3 ans (à valider en conseil communautaire).